



## Regroupement familial à créteil et le statut actuel

Par **Vivianezhao**, le **08/05/2009** à **16:52**

Bonjour à tous,

J'ai déposé une demande de regroupement familial sur place en Septembre 2008, le visite d'appartement a effectué au début de novemebre 2008,j'avais passé à l'anaem pour le suivi de dossier, on me disent le dossier est en cours de fabrication, j'attends toujours l'avis de la préfecture.

De plus, je ss diplômé bac+5, j'ai un CDI de 2000brut mais je peux pas continuer travailler sans obtenir la réponse de prefecture car il a marqué "n'autorise pas à son titulaire de travail" sur mon rcpc actuel.

j'ai besoin vos aides et vos propositions.

Merci par avance!!

Par **anais16**, le **09/05/2009** à **21:24**

Bonjour,

les préfectures ont d'importants retards dans l'instruction des dossiers et tant que tu n'as pas reçu la réponse de ta préfecture, il n'y a rien à faire à part attendre.

Si tu a un master 2 et un CDI, pourquoi n'as-tu pas demandé un changement de statut d'étudiant à salarié?

Le regroupement familial sur place ne se pratique plus sauf grande exception, j'espère que tu es dans ce cas là.

Patience...

Par **Vivianezhao**, le **09/05/2009** à **22:37**

Anais16, merci pour votre réponse.

Je pense qu'il est trop tard de faire la demande de changement de statut salarié.

Mais est-ce qu'il est possible de demander l'autorisation de travail auprès de la préfecture exceptionnellement autant que j'ai un cdi et travaillé pendant 3 mois, je pourrai continuer ce contrat à condition d'avoir l'avis favorable pour le changement de statut vpf.

je sais pas pourquoi il y a des différences entre les préfectures? je connais une fille qui demande aussi le regroupement familial sur place et possède l'autorisation de travail à partir son 2ème rcpc.

Par **anais16**, le **09/05/2009** à **22:54**

Rien n'interdit d'aller en Préfecture, muni du contrat de travail et du récépissé et de demander une autorisation provisoire de travail.

Cependant, il est vrai que cela est délivré selon le bon vouloir des Préfectures car légalement rien ne les obligent à les délivrer.

Par **Vivianezhao**, le **10/05/2009** à **08:45**

Merci annais16 encore pour votre conseil.

Je vais y'aller essayer mais à vrai dire, j'ai peur de contacter avec des gens de préfecture, ils sont méchants et impatiences.

(????)

Par **titidu94**, le **15/07/2009** à **00:59**

salut viviane Hao

moi aussi j'ai deposer mon dossier de rf a creteil aout 2008 et juska la j'attend encore apparament il n'ya qu'un epersonne qui traite creteil

tu en est ou??

JE VOULAIS AUSSI SIGNALER DES abus du site ;information-juridique.com

comme ce alexi qui pretend avoir le meme probleme que toi et qui te conseille d'aller sur leur site pour que tu paye un max..

j'ai remarquer sur beaucoup de forum leur arnaque bande de C...

**BON COURAGE VIVIANE**